

Risques naturels

Chiffres-clés en 2003

- Risque d'inondation : 11 communes prioritaires, 11 communes concernées ;
- Risque de mouvements de terrain : 10 communes concernées (0 prioritaires) ;
- 68 déclarations de catastrophes naturelles depuis 1982.

Source : DDRM de l'Eure (2003), Base de données Corinte

L'Eure occupe une place relativement modeste dans l'échelle des départements à risques. Néanmoins, le risque, qu'il soit naturel ou technologique, n'est pas nul.

Les risques naturels sont dus aux risques d'inondation et aux risques liés aux mouvements de terrains (bétoires et marnières).

Les inondations

Les crues dans le département de l'Eure correspondent à un phénomène naturel, toujours présent et évolutif. Les inondations sont principalement de deux types :

- Par débordement direct : le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur.
- Par débordement indirect : les eaux remontent par effet de siphon à travers les nappes alluviales.

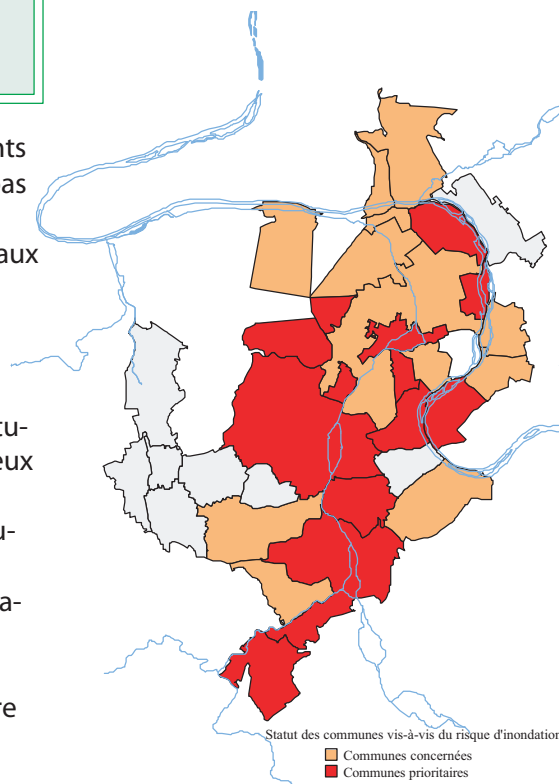
Les risques de crue débordante concernent la période hivernale de décembre à mars.

A ces phénomènes de crue, s'ajoutent des problèmes d'inondation liés aux ruissellements concentrés en provenance des plateaux.

Divers facteurs aggravent le phénomène de ruissellements :

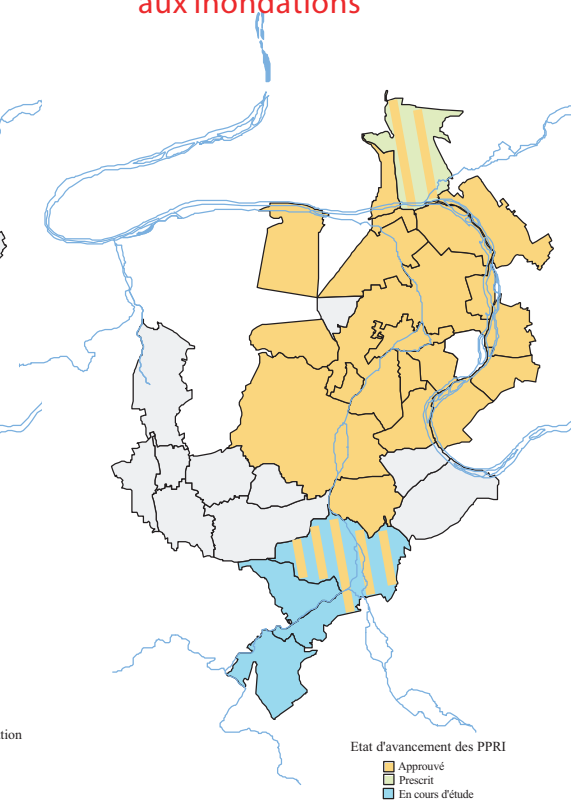
- Les aménagements urbains ;
- L'imperméabilisation des surfaces ;
- La disparition des infrastructures paysagères agricoles (mares, fossés, haies...);
- La disparition des champs d'expansion des crues ;
- Le mauvais entretien d'ouvrages hydrauliques anciens ou de certains cours d'eau ;
- Les marées pour la Seine.

Les communes concernées par le risque d'inondation



Source : Document départemental des risques majeurs, mars 2003

Etat d'avancement des Plans de prévention des risques liés aux inondations



Source : DDE 27, mars 2004

En ce qui concerne les crues, des mesures ont été prises pour améliorer les conditions d'écoulement des cours d'eau, et il n'y a pas eu de variation sensible du phénomène au cours des 100 dernières années.

Dans le cadre de sa compétence «rivière», la communauté d'agglomération a réalisé, et réalise, des études hydrauliques de l'Eure afin de mieux connaître son fonctionnement et d'élaborer un programme d'actions qui permet de lutter contre les inondations tout en respectant le milieu naturel.

86% du cours de l'Eure sur le territoire communautaire est couvert par une étude hydraulique.

Au-delà de l'entretien, des travaux de réhabilitation de berges, des reconstructions d'ouvrages et des aménagements de zones d'expansion de crues sont réalisés.

Ouvrages hydrauliques réhabilités en fonction de leur importance dans la gestion des crues

	2003	2004	Observations
% d'ouvrages structurants réhabilités	40%	40%	<ul style="list-style-type: none"> - Clapet de la Motte - Barrage de la Vilette - Barrage à quilles - Clapet de la centrale hydroélectrique du Vaudreuil - Clapet de la Morte Eure <p>Nbre total d'ouvrages structurants : 5</p>
% d'ouvrages principaux réhabilités	0%	0%	<ul style="list-style-type: none"> - Vannage aval Bigards - Vannage amont Bigards - Vannage Biosedra <p>Nbre total d'ouvrages principaux : 3</p>
% d'ouvrages secondaires réhabilités	13%	25%	<ul style="list-style-type: none"> - Vannage usiner site des Jonquets - Ancienne turbine de Louviers - Vannage Dievet - Clapet des 4 moulins - Vannage bras du Gril - Vannage du Petit Moulin - Clapet du Grand Moulin - Vannage du Moulin à blé <p>Nbre total d'ouvrages secondaires : 8</p>

Source : CASE, RA 2004

Importance de la communication

Dans le cadre de la prévention des risques naturels, le rôle de la prévention et de la mémoire sont très importants.

Echelles de crues géoréférencées mises en place par la CASE



Source : CASE, 2005

Inondations par ruissellements

Les inondations liées au ruissellement pluvial en provenance des zones agricoles se sont généralisées et touchent de plus en plus de communes.

Une étude globale sur l'ensemble des bassins versants de la CASE a été lancée et a abouti à des propositions d'aménagements et des préconisations d'actions au cours de l'année 2005.

Le diagnostic a montré que, sur le territoire communautaire :

- 47% des dysfonctionnements ont une origine rurale ;
- 22% une origine urbaine ;
- 19% une double origine (ex : des écoulements ruraux qui sont catalysés par des voiries ;
- 12% des dysfonctionnements sont liés à des remontées de nappe.

Les conséquences de ces dysfonctionnements s'appliquent :

- dans 39% des cas sur les caves et sous-sols ;
- dans 10% des cas sur les entrées de propriété ;
- dans 34% des cas sur les voiries ;
- dans 13% des cas sur des parcelles agricoles ;
- le reste des cas sur les chemins forestiers et la ressource en eau.

Compte tenu de l'origine des ruissellements, la CASE a mis en place une démarche de création et de réhabilitation de mares sur les communes du plateau.



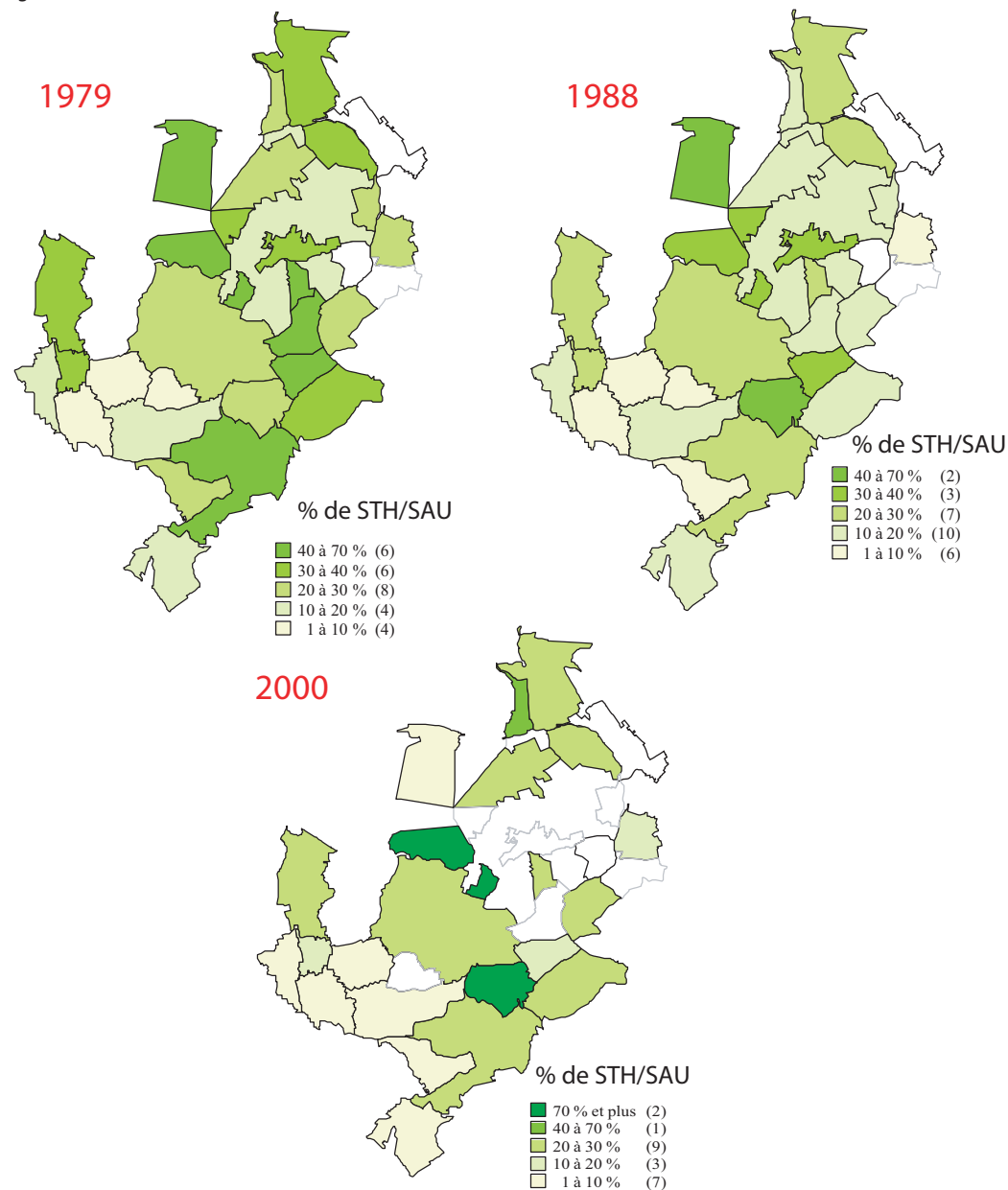
Une création de mare à La Haye-Malherbe.

L'évolution de la surface toujours en herbe

Sur le territoire Seine-eure, comme partout ailleurs dans la région, le recul des prairies au profit des cultures est flagrant. La disparition de ces zones «tampon» vis-à-vis du ruissellement pluvial, favorise et accentue les problèmes d'inondation.

Evolution de la surface toujours en herbe par rapport à la SAU

(Les communes en blanc possèdent moins de 3 exploitations d'où le caractère confidentiel des données agricoles)



Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû en Haute-Normandie à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mouvements de terrain peuvent se traduire :

* En plaine, par :

- Un affaissement plus ou moins brutal des cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...);
- Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti);
- Un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

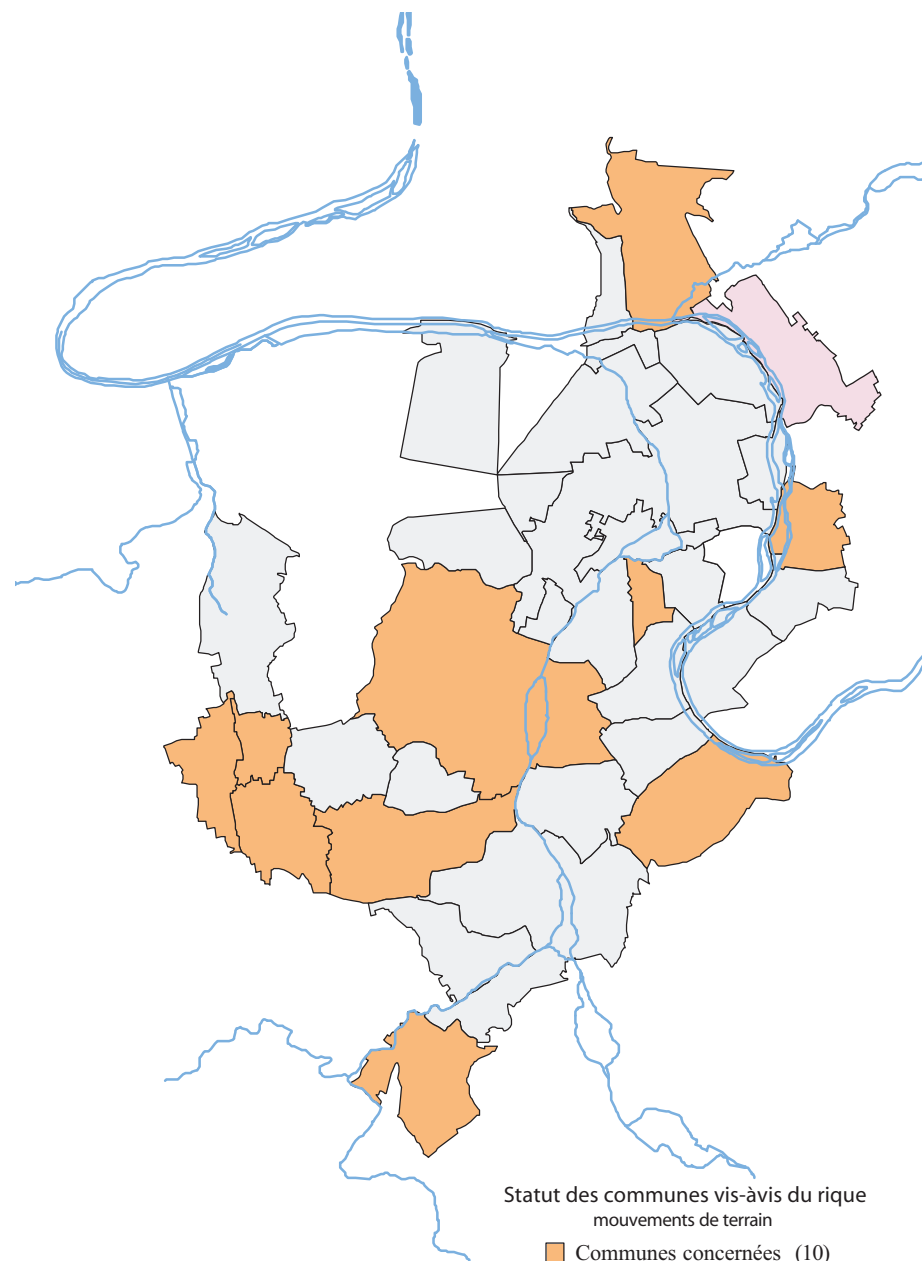
* En vallée :

- Des glissements de terrain ou écroulements de falaises.

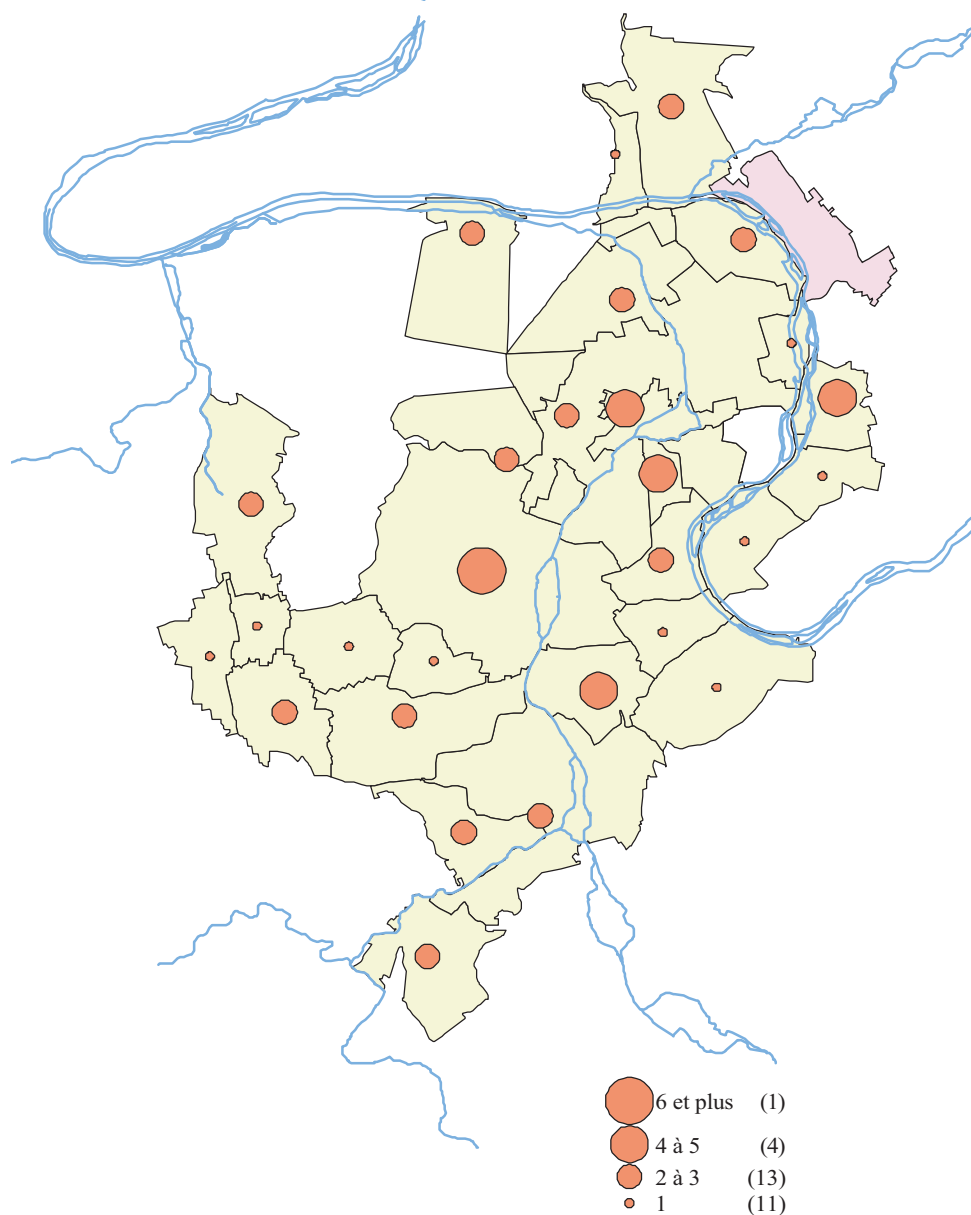


Les ouvertures de marnières font partie des risques naturels de mouvements de terrain.

Les communes concernées par le risque de mouvements de terrain



Les arrêtés de catastrophes naturelles liés aux inondations depuis 1982



Source : Base de données Corinte, juin 2003 - Cartographie : AREHN, janvier 2004

Politique locale

En terme de gestion des risques naturels, la CASE intervient particulièrement sur les problèmes d'inondations de rivière ou par ruissellement.

Elle a donc mis en oeuvre :

- un programme important d'investissement pour la réalisation d'aménagements ;
- une convention avec les agriculteurs afin de développer les cultures intermédiaires, la création de bandes enherbées et de haies.

> Voir aussi

- > www.prim.net : Corinte est une base de données réunissant des informations sur les risques par communes, les avancements des procédures réglementaires, les arrêtés de catastrophes naturelles...
- > <http://www.bdcavite.net> : base de données sur les risques cavités souterraines
- > <http://www.bdmvt.net> : base de données sur les risques mouvements de terrain
- > <http://www.soleteau.fr.st>
- > [La surface toujours en herbe](#) sur le Tableau de bord régional
- > [Risques technologiques](#) sur le Tableau de bord territorial
- > <http://www.eure.equipement.gouv.fr> : Plans de Prévention des Risques et Atlas des cavités souterraines